



ASBL SOBRU VZW

# Rapport annuel 2017

---

**Lebegge Guido**

**Approuvé par l'assemblée générale le 9-5-2018**

## Table de matière

1	Rapport d'activités .....	2
1.1	Membres et leurs ayants-droits.....	2
1.2	Permanence sociale .....	3
1.2.1	Activités.....	3
1.2.2	Quelques chiffres-clés.....	3
1.2.3	Aides financières .....	4
1.2.4	Autres demandes d'aides.....	5
1.3	Primes et interventions.....	6
1.4	Organisation d'événements.....	8
1.4.1	Riverdance.....	8
1.4.2	Fête de Saint-Nicolas.....	8
1.5	Avantages pour les membres.....	8
1.6	Communication.....	9
1.7	Organisation interne .....	10
1.7.1	Assemblée générale.....	10
1.7.2	Conseil d'administration .....	12
1.7.3	Comité social .....	13
1.7.4	Secrétariat .....	13
2	Rapport financier .....	14
2.1	Résultat de l'exercice .....	14
2.2	Recettes et dépenses .....	15
2.2.1	Recettes .....	15
2.2.2	Dépenses.....	16
2.3	Autres frais de fonctionnement.....	17
2.4	Réserves financières .....	17
3	Conclusions et recommandations.....	18
3.1	Les défis pour le futur .....	18
3.1.1	La permanence sociale.....	18
3.1.2	Culture d'entreprise.....	19
3.1.3	Communication.....	19
4	Annexe .....	20
4.1	Balance financière avec compte résultat 2017.....	20

# 1 Rapport d'activités

## 1.1 Membres et leurs ayants-droits

Fin 2014, la Ville de Bruxelles et le CPAS ont créé l'Asbl SoBru comme service social commun pour leurs membres du personnel et pour les collaborateurs d'employeurs ayant des liens de collaboration avec l'une de ces autorités publiques. Ces liens doivent être visibles dans la composition des organes de décisions ou dans leur mission sociale qui doit servir l'intérêt communal.

En 2017, les membres du personnel et leurs familles de 13 employeurs pouvaient faire appel aux services de l'Asbl SoBru.

Leurs employeurs s'étant affiliés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collaborateurs des Asbl BaPa et Prosport en ont profité pour la première année.

En 2017, les membres adhérents étaient :

<b>Nom du membre</b>	<b>Nombre de bénéficiaires-titulaires</b>
La Ville de Bruxelles	8306
Le CPAS-Bruxelles	2948
Le Mont-de-Piété	30
Les Cuisines bruxelloises	261
Asbl Aides aux Seniors bruxellois	47
Asbl Brufête	3
Asbl Les Bains de Bruxelles	49
Asbl Bruxelles-Musées-Expositions	10
Asbl BRAVVO	272
Asbl Jeunesse à Bruxelles	9
Les Maisons de quartiers	68
Asbl BaPa	18
Asbl Prosport	6

Ils représentent 12.027 membres du personnel, soit 259 bénéficiaires-titulaires de plus qu'en 2016.

Au courant du deuxième semestre de 2017, l'association a reçu la demande d'affiliation de 2 autres employeurs : l'Asbl A.R.Br.E. (B.O.S) et l'Asbl Werk Centrale de l'Emploi. Le conseil d'administration les a acceptées. Ces 2 associations rejoindront l'Asbl SoBru à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 1.2 Permanence sociale

### 1.2.1 Activités

L'Asbl SoBru met 2 assistantes sociales à la disposition de ses bénéficiaires. Elles assurent une permanence sociale journalière. Les bénéficiaires peuvent, lors d'un rendez-vous, les consulter autour de questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne.

Certains employeurs ont prévu dans leur règlement de travail que leurs membres du personnel puissent faire appel à cette permanence pendant les heures de travail.

Les assistantes sociales ont également la possibilité de faire, à la demande du client, des visites à domicile.

Outre écouter, orienter, superviser, conseiller et informer, les assistantes sociales ont également la possibilité de soumettre au comité social de l'association une demande d'aide financière par le biais d'un rapport social.

Sur base d'un tel rapport social, une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable pourront être octroyés à un membre du personnel.

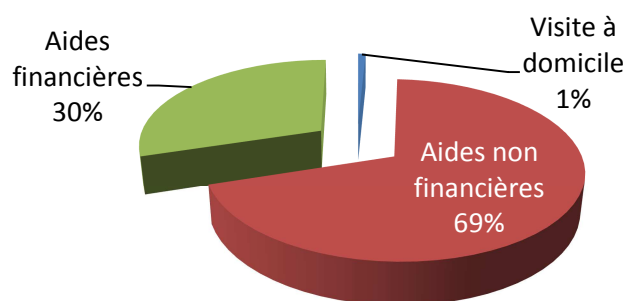
### 1.2.2 Quelques chiffres-clés

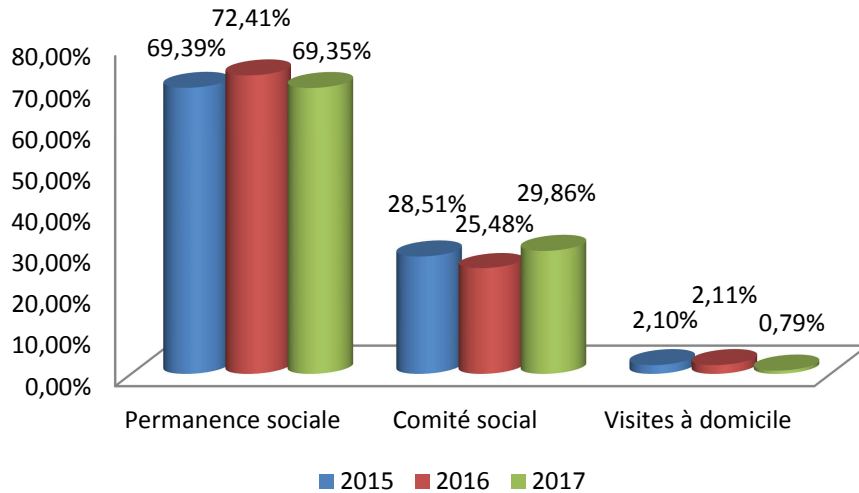
509 personnes ont fait appel aux assistantes sociales en 2017. (569 en 2016).

152 demandes d'aides à caractère financier ont été présentées au comité social (145 en 2016). Ce qui représente +/- 30 % de l'ensemble des demandes reçues par les assistantes sociales.

4 demandes ont été formulées lors d'une visite à domicile.

Les graphiques ci-dessous montrent respectivement la répartition par origine de la demande et l'évolution durant les 3 années d'existence de l'association.





### 1.2.3 Aides financières

En 2017, le comité social s'est réuni 24 fois.

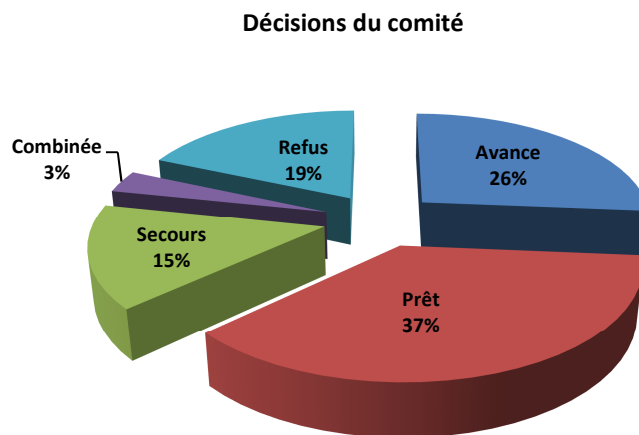
152 demandes ont été présentées.

Pour 28 demandes aucune aide financière n'a été accordée.

95 demandeurs ont obtenu l'avance, le prêt ou le soutien financier demandé.

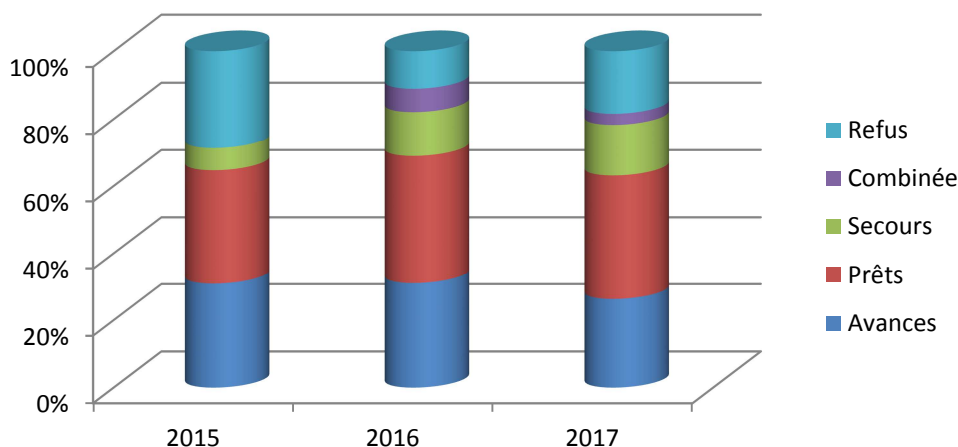
Pour 29 autres demandes, le comité, dans l'intérêt de la personne, a pris une décision différente de la demande initiale.

Le premier graphique visualise la répartition proportionnelle des décisions prises en 2017.



Le comité a accordé en 2017 un montant de 6.782,48 euro en avances, 75.119,58 euro en prêts et 20.369,58 euro d'aides financières non remboursables.

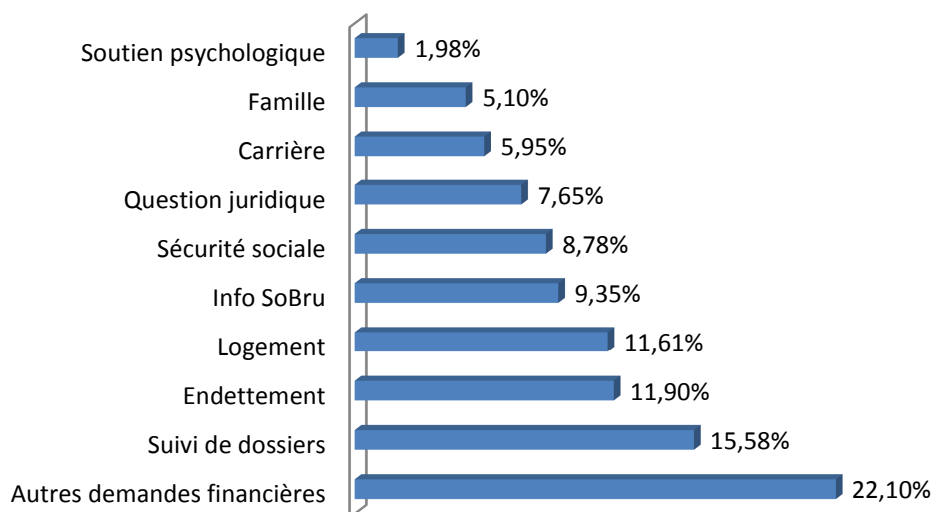
Le graphique suivant démontre l'évolution des types de décisions prises par le comité social sur les 3 dernières années. Vu que les montants accordés sont très différents, le nombre de demandes par type a été pris en considération.



#### 1.2.4 Autres demandes d'aides

Lors des permanences et des visites à domicile, les assistantes sociales ont traité 353 demandes qui ne nécessitaient pas d'intervention du comité social. Elles ont pu aider les personnes par l'écoute, en apportant une aide à remplir des documents divers, par une orientation ou encore par un accompagnement dans les démarches à entreprendre.

Les différentes demandes ont été regroupées par thèmes plus généraux et reprises dans le graphique ci-après :



Le terme "sécurité sociale" regroupe les questions relatives aux différents domaines de la Sécurité sociale, comme les allocations familiales, l'assurance maladie et invalidité, la pension.

La catégorie « carrière » réunit les demandes concernant l'équilibre entre la vie privée et le travail. Les assistantes sociales aident à trouver des possibilités et alternatives et à cibler la demande. La plupart de ces entretiens sont suivis par une orientation vers le service RH adéquat de l'employeur concerné.

Le terme « autres demandes financières » se réfère aux questions de nature financière qui ne sont pas soumises au comité social. Il arrive que des demandes ne soient pas finalisées. Certaines demandes font l'objet d'une négociation ou d'une orientation vers une solution plus appropriée.

### 1.3 Primes et interventions

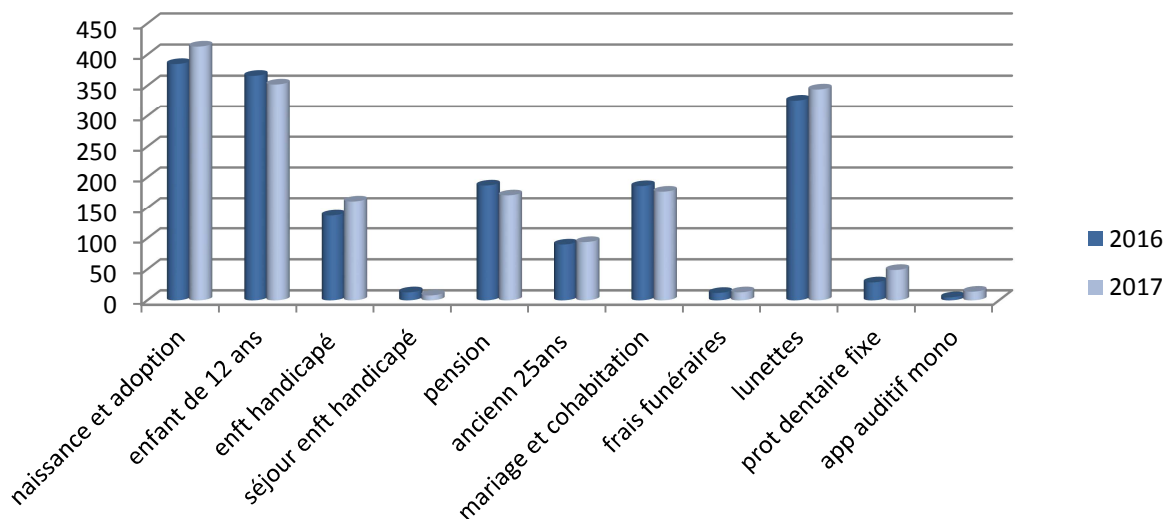
Le règlement sur les primes et interventions, introduit en 2016, prévoit 4 types de primes ou interventions financières :

- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne. Il s'agit de primes de naissance ou d'adoption, prime de mariage ou de cohabitation légale, une prime pour le 12<sup>ième</sup> anniversaire d'un enfant et une intervention dans les frais funéraires lors d'un décès d'un membre du personnel ou un allié au premier degré habitant sous le même toit ;
- Primes liées à la carrière: 25 ans d'ancienneté et la pension;
- Intervention pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap. Ces parents bénéficient d'une intervention annuelle et peuvent demander une intervention dans les frais de vacances ou de plaines adaptées aux besoins de l'enfant ;
- Enfin, il y a des interventions liées au revenu, pour l'achat de lunettes, lentilles, appareils auditifs et prothèses dentaires. Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

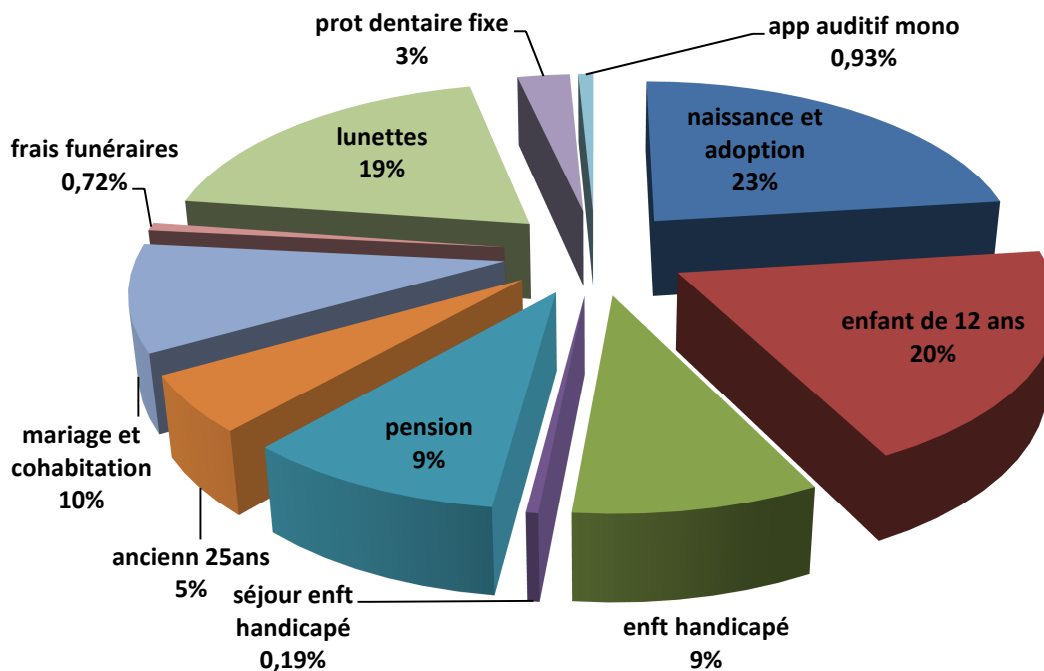
En 2017, 1.796 demandes ont été reçues. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des demandes par type de primes depuis l'introduction du nouveau règlement, en janvier 2016 :

<i>Primes et interventions</i>	2016	2017
<i>naissance et adoption</i>	385	413
<i>enfant de 12 ans</i>	366	352
<i>enfant handicapé</i>	137	161
<i>séjour enfant handicapé</i>	13	8
<i>pension</i>	187	171
<i>ancienn 25ans</i>	90	94
<i>mariage et cohabitation</i>	186	177
<i>frais funéraires</i>	12	13
<i>lunettes</i>	326	344
<i>Prothèse dentaire</i>	29	49
<i>appareil auditif</i>	5	14
<b>Totaux</b>	<b>1.736</b>	<b>1.796</b>

Le graphique ci-après montre l'évolution du nombre de demandes par type de primes et interventions, existantes en 2016 et 2017. Il n'a pas été tenu compte des primes et interventions 2015, étant donné que l'offre était différente.



Le diagramme suivant visualise la répartition proportionnelle par type de primes dans le total des demandes reçues en 2017:





## 1.4 Organisation d'événements

Par l'organisation d'événements, l'association souhaite contribuer au développement d'une culture d'entreprise commune auprès des différents employeurs affiliés à SoBru asbl et qui font donc parti du groupe « Ville de Bruxelles ».

En plus de la fête de Saint-Nicolas annuelle, un premier événement pour l'ensemble du personnel, a été organisé en 2017 : une invitation à assister au spectacle Riverdance.

### 1.4.1 Riverdance

Pour la première fois dans son existence, l'association a organisé une activité dans le but d'inviter tous les membres du personnel des employeurs-membres. Chaque collaborateur pouvait s'inscrire pour assister à la représentation de Riverdance le samedi 7 octobre 2017 au Palais 12 sur le plateau du Heysel. Lors de la pause de la représentation, les membres du personnel avaient l'occasion de se rencontrer autour d'une boisson et d'un snack.

10 des 13 employeurs-membres ont souhaité participer à cet événement.

Au total 1.341 membres du personnel se sont inscrits et 4.023 tickets ont été distribués.

L'événement a coûté 200.000,00 euro et a été financé par les réserves constituées par l'association en 2015 et 2016 à cette fin et par une contribution financière des employeurs-participants.

### 1.4.2 Fête de Saint-Nicolas

Comme les années précédentes, une fête de Saint-Nicolas a été organisée pour les bénéficiaires ayant des enfants de moins de 11 ans. Elle a eu lieu sous le chapiteau du Cirque Bouglione sur le plateau du Heysel, le samedi 2 décembre.

6 employeurs ont invité leurs membres du personnel à participer à cette fête : la Ville de Bruxelles, les Cuisines bruxelloises, Brufête, Bruxelles-Musées-Expositions, le Mont-de-Piété et l'asbl Jeunesse à Bruxelles.

1.760 personnes, dont 828 enfants de moins de 11 ans, se sont inscrits.

Le coût total de cette fête s'élève à 31.805,40 euro. Cette dépense a été préfinancée par SoBru, mais entièrement facturée aux employeurs-participants.

## 1.5 Avantages pour les membres

En plus de l'offre de primes et interventions, de la permanence sociale et de l'organisation d'événements, l'association développe de façon continue des offres de réductions pour ses bénéficiaires.

En 2017, 50 offres intéressantes ont été proposées dans les secteurs suivants:

Culture: 8

Parcs d'attractions: 17

Activités pour enfants: 5

Voyages et vacances: 5

Food/restaurant: 2

Shopping: 11

Welness: 1

Assurances: 1

Ces offres sont regroupées dans un catalogue qui est mis à la disposition des bénéficiaires par la plateforme Calameo et par le groupe Facebook de SoBru.

Actuellement, nous ne disposons pas d'informations statistiques des partenaires en ce qui concerne l'utilisation de l'offre. Les partenaires ayant renouvelé leurs offres, cela laisse à supposer que les résultats sont positifs.

## 1.6 Communication

Un certain nombre d'initiatives des années antérieures ont été reprises en 2017.

Le dépliant des primes et interventions et l'affiche ont été retravaillés et rediffusés auprès des employeurs et leurs membres du personnel.

L'association a acheté 4 roll-ups permettant d'être bien visible lors des événements et moments d'information rassemblant des membres du personnel.

3 Employeurs ont fait appel à l'association afin de mieux faire connaître ses activités à leurs membres du personnel lors de réunions d'information ou lors de leur fête du personnel.

Le groupe Facebook, démarré le 13 mai 2016, a 531 membres en date du 31 décembre 2017. Cet outil permet aux membres de disposer des renseignements actualisés concernant le fonctionnement, les activités et les offres de l'organisation.

En étroite collaboration avec la cellule communication interne du département RH de la Ville de Bruxelles, la version la plus récente du catalogue des offres et avantages est à disposition en ligne par l'application Calameo. Ceci permet la consultation du catalogue de chez soi.

En 2017, ce catalogue a été consulté 3.400 fois et 129 personnes l'ont téléchargé. La durée moyenne de consultation était de 11 minutes et 16 secondes.

## 1.7 Organisation interne

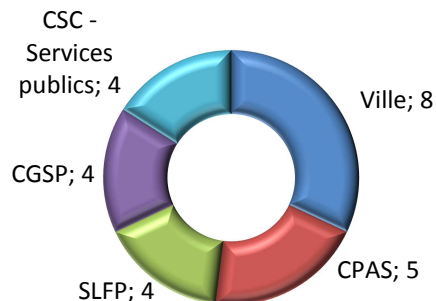
Les organes décisifs de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration. En plus, le conseil d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat s'occupe de la gestion journalière.

La représentation dans l'assemblée générale et dans le conseil d'administration a connu quelques changements au courant de l'année 2017.

### 1.7.1 Assemblée générale

#### 1.7.1.1 Composition

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Ils représentent la Ville de Bruxelles, le CPAS et les 3 organismes syndicaux représentatifs auprès de la Ville et le CPAS. La Ville et le CPAS se partagent 13 mandats. Les organismes syndicaux délèguent 12 mandataires.



La Ville est représentée par l'échevin ayant le personnel parmi ses attributions, et par :

Luc Symoens	Dirk Leonard	Philippe Buschen
Anne Vandenbulcke	Nico Raemdonck	Jacques Sertons
Rose-Marie Giammorcaro		

Ces 7 représentants ont été désignés par le Collège des Bourgmestre et échevins.

Suite à une réorganisation des attributions au Collège des Bourgmestre et échevins, monsieur Philippe Close a démissionné comme président du conseil d'administration et comme membre effectif de l'association. L'assemblée générale a désigné, lors de l'assemblée générale statutaire extraordinaire du 20 septembre 2017, madame Faouzia Hariche comme nouveau membre effectif et présidente du conseil d'administration de l'association. Elle a repris la compétence d'échevine du personnel en septembre 2017.

La représentation du CPAS a également connu quelques changements dans ses membres effectifs. En avril 2017, monsieur George Paternoster a été remplacé par madame Valérie Vierset, qui elle a été remplacée par monsieur Geoffrey Gueritte comme membre effectif de l'association.

Madame Pascale Peraita a démissionnée en juin 2017 comme vice-présidente du conseil d'administration et membre effectif de l'association. Elle a été remplacée dans ces deux fonctions par

monsieur Ahmed El Ktibi, président du CPAS de Bruxelles depuis le 26 juin 2017. Les membres effectifs, représentants du CPAS, sont par conséquent, fin 2017 :

Ahmed El Ktibi	Carine Elst	Geoffrey Gueritte
Magriet Van Ransbeeck	Clémentine Yumbi	

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale. Au courant de l'année 2017, la CSC-Services publics a remplacé un représentant dans sa délégation. Fin 2017, les 12 mandats des organismes syndicaux étaient occupés par :

La CGSP:

Jean-François Roblot	Mathieu Verhaegen	Antonio Spada	Maxime Nys
----------------------	-------------------	---------------	------------

La CSC-Services publics:

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Geneviève Lukamba	Linda Borremans
-------------------	-----------------	-------------------	-----------------

La SLFP :

Thierry Prince	Patricia De Waegeneer	Thierry Van Cauwenberghe	Fabienne Peeters
----------------	-----------------------	--------------------------	------------------

Madame Faouzia Hariche est la présidente de l'association depuis le 20 septembre 2017, ayant repris cette fonction de monsieur Philippe Close. Monsieur Ahmed El Ktibi et monsieur Jean-François Roblot l'assistent comme vice-présidents.

### **1.7.1.2 Activités**

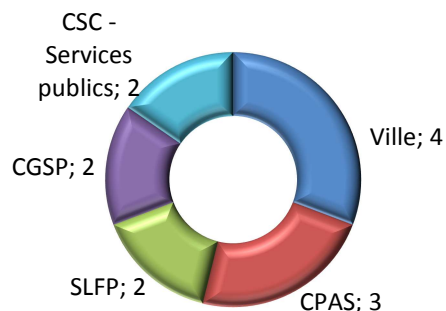
En plus de l'assemblée générale ordinaire, organisée au mois de mai 2017, une assemblée générale statutaire extraordinaire a été convoquée le 20 septembre 2017.

L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2017 a approuvé les comptes annuels et le rapport d'activité 2016.

L'assemblée générale statutaire extraordinaire a été organisée le 20 septembre 2017 afin de prendre connaissance de la démission de monsieur Close et de madame Peraita et de désigner 2 nouveaux membres au conseil d'administration.

## 1.7.2 Conseil d'administration

### 1.7.2.1 Composition



Cet organe, avec une constitution quasi paritaire, a connu 2 changements dans la représentation de la Ville et du CPAS, (voir plus haut).

La représentation des organismes syndicaux est restée inchangée.

Fin 2017, siégeaient dans le conseil d'administration :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Ahmed El Ktibi	CPAS	Vice-président
Jean-François Roblot	CGSP - CPAS	Vice-président
Dirk Leonard	Ville	Administrateur-délégué
Jacques Sertons	Ville	Trésorier
Anne Vandenbulcke	Ville	
Carine Elst	CPAS	
Magriet Van Ransbeeck	CPAS	
Mathieu Verhaegen	CGSP - Ville	
Linda Borremans	CSC Services publics – CPAS	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
Patricia De Waegeneer	SLFP – CPAS	
Thierry Prince	SLFP - Ville	

### 1.7.2.2 Activités

Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois sous la présidence de monsieur Philippe Close et 2 fois sous la présidence de madame Faouzia Hariche.

En plus des activités habituelles, il a préparé les assemblées générales et il a investi beaucoup de temps dans la préparation de l'événement du personnel. Le conseil d'administration a accepté le remplacement de 5 membres effectifs démissionnaires à l'assemblée générale et a traité 2 demandes d'affiliations d'Asbl (Asbl A.R.Br.E. et Asbl Centrale de l'emploi).

Enfin, il a été décidé de souscrire une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs.

### 1.7.3 Comité social

Ce comité, avec une composition paritaire de 6 représentants du conseil d'administration s'est réuni 24 fois durant l'année.

Vu les dispositions du règlement d'ordre intérieur sur la composition de la représentation des administrateurs des organismes syndicaux dans ce comité, elle a été très variable.

Les membres du comité de la Ville et du CPAS étaient les mêmes qu'en 2016, à savoir : Dirk Leonard, Carine Elst et Magriet Van Ransbeeck.

Le comité a examiné 152 demandes d'aide sur base des rapports sociaux présentés par les 2 assistantes sociales de l'association.

Le détail des décisions, prises de manière collégiale, est repris sous le point 1.2.3. Aides financières, de ce rapport d'activités.

### 1.7.4 Secrétariat

La gestion journalière est assurée par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville et travaille sous la supervision de l'administrateur-délégué, Dirk Leonard.

Ce secrétariat est composé d'un chef de service adjoint, qui est également le secrétaire de l'association, et de 5 assistants administratifs, soit 4,6 ETP.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au comité social.

En plus, le CPAS et la Ville mettent 2 assistantes sociales à disposition (1,8 ETP).

Les bureaux et les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et interventions, assure la comptabilité de l'association et contribue à l'élaboration et l'exécution de la politique de l'association.

## 2 Rapport financier

L'exercice 2017, clôturé au 31 décembre 2017, présente un solde négatif de 80.497,82 euro. Le résultat cumulé des exercices 2015, 2016 & 2017 présente un solde positif de 200.055,14 euro.

### 2.1 Résultat de l'exercice

Le résultat d'un exercice est déterminé par la différence entre les produits de l'exercice (cotisations des membres et contributions aux événements) et les charges encourues par l'association pendant l'exercice (primes et interventions, primes d'assurances et contributions, frais de publication,...).

En 2017, ces charges et produits élevaient à :

Charges		Produits	
Primes et interventions	279.495,79 euro	Cotisations	360.810,00 euro
Secours comité social	20.369,58 euro	Contribution événements	98.305,40 euro
Événements	232.214,94 euro		
Contributions/taxes	148,58 euro		
Publication Moniteur	253,86 euro		
Assurances	685,00 euro		
Frais postaux	45,00 euro		
Achat de roll-ups	556,60 euro		
Prêts irrécouvrables	5.843,87 euro		
<b>Totaux</b>	<b>539.613,22 euro</b>	<b>Totaux</b>	<b>459.115,40 euro</b>

L'origine principale du résultat négatif de 2017 se trouve dans les frais pour l'événement Riverdance. En effet, le coût de cet événement (200.000,00 euro) n'a été que partiellement récupéré auprès des employeurs participants. De ce fait, les frais ont dépassé les produits en 2017.

Ceci était planifié. Afin de pouvoir organiser cet événement, l'association avait créé une réserve financière de 133.500,00 euro sur les résultats positifs des exercices 2015 & 2016. (70.000,00 euro en 2015 et 63.500,00 euro en 2016). Le solde de 66.500,00 euro a été facturé aux employeurs participants.

En plus, il faut constater que les dépenses pour les primes et interventions, les prêts, avances et secours accordés, et les frais fixes, représentant au total 383.456,47 euro, dépassent les recettes des cotisations des membres (360.810,00 euro).

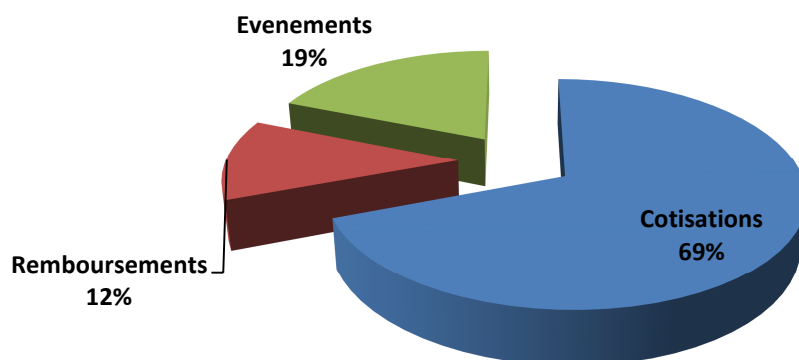
Enfin, pour la première fois dans son existence, l'association a mis le solde de prêts et avances ouverts depuis plus que 24 mois et dont la réalisation de la récupération n'est plus probable, dans les frais de l'exercice sous la rubrique « Défaillance de paiements – Prêts ».

Comme le prévoit le règlement d'ordre intérieur et les règles d'amortissement de l'association, le comité social a examiné 9 dossiers à ce sujet. 5 dossiers ont été considérés comme irrécouvrables. Ils représentent un coût de 5.843,87 euro. Pour les 4 autres dossiers, on estime qu'une récupération reste possible.

## 2.2 Recettes et dépenses

### 2.2.1 Recettes

L'association génère des recettes dans 3 domaines. Il y a les cotisations annuelles des membres, les remboursements de prêts et avances, et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel ont participé aux événements, comme la fête de Saint-Nicolas.



#### 2.2.1.1 Les cotisations

Les cotisations s'élevaient à 360.810,00 euro en 2017, soit 30,00 euro par membre du personnel en service au 31 décembre 2016.

Les 13 employeurs, membres de SoBru à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, représentent 12.027 travailleurs. La recette des cotisations a été réalisée dans le premier trimestre de 2017.

#### 2.2.1.2 Remboursement de prêts et d'avances

Le comité social de l'association a le pouvoir d'accorder aux bénéficiaires nécessiteux un prêt ou une avance. Les prêts ont une durée de 24 mois.

Pour les prêts et avances accordés et payés en 2015 et 2016, des remboursements pour un montant de 19.637,27 euro ont été perçus par l'association en 2017.

Pour les prêts et avances accordés en 2017, un montant de 41.890,40 euro de remboursements a été perçu.

#### 2.2.1.3 Recettes d'événements

Presque toutes les contributions des employeurs participant à Riverdance ont été perçues, sauf celle de la Ville de Bruxelles. Celle-ci sera réglée au courant du premier trimestre 2018.

Afin de pouvoir honorer ses engagements envers SoBru, la Ville a dû procéder à une modification budgétaire. Cette procédure est à l'origine du retard de paiement. Fin 2017, l'autorité de tutelle ne s'était pas encore prononcée sur la décision du conseil communal concernant cette dépense.



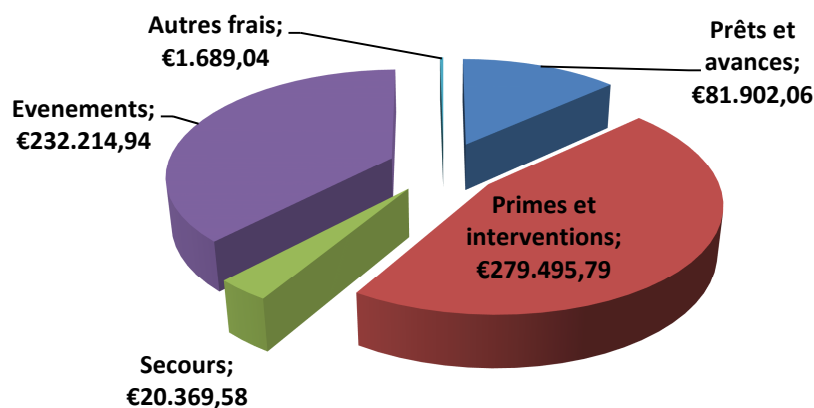
Par conséquent, seuls 21.518,00 euro des 66.500 euro de contributions des employeurs participants ont été réalisés.

La fête de Saint-Nicolas a eu lieu le 2 décembre 2017. Les appels à contributions n'ont pu être rédigés qu'après réception des dernières factures relatives à cette fête. Les lettres de créance ont été envoyées fin décembre aux membres. Leur participation respective n'a donc pas été perçue en 2017. Les 31.805,40 euro sont inscrits dans la comptabilité comme une créance à percevoir.

## 2.2.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses: les prêts, avances et secours accordés par le comité social, et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations. En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas. Ces derniers sont intégralement récupérés auprès des employeurs participants.

Répartition des dépenses par poste:



En 2017, le comité social a accordé 75.119,58 euro de prêts et 6.782,48 euro d'avances. Un montant de 20.369,58 euro a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1er janvier 2016, 1.796 demandes ont été honorées pour un montant total de 279.495,79 euro.

L'organisation de l'événement Riverdance a coûté 200.000,00 euro.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 31.805,40 euro.

En plus, quelques petites dépenses nécessaires ont été faites. Il s'agit de frais de publication dans le Moniteur belge, l'assurance responsabilité civile, l'achat de roll-ups et des frais de Bpost pour le renouvellement de la carte pour réceptionner les courriers recommandés). Ensemble, ils représentent une dépense de 1.540,46 euro en 2017.

L'association introduit une déclaration dans le cadre de la taxe annuelle sur les asbl en compensation de leur exonération des droits de succession et également dans le cadre des contributions pour personnes morales.

La base de taxation pour la première est établie sur la valeur des biens mobiliers et immobiliers de l'association, en exonérant les liquidités. La taxe s'élève à 0,17 % de la base de taxation. Pour les revenus 2016, exercice 2017, la taxe due s'élevait à 148,58 euro.

En ce qui concerne les contributions pour personnes morales, aucun avis d'imposition n'a été reçu pour les exercices 2016 et 2017 à la date du 31 décembre 2017.

Les frais encourus pour la fête de Saint-Nicolas 2017 et s'élevant à 31.805,40 euro, seront totalement compensés par les participations des employeurs participants. Les factures y relatives, déjà payées en 2017, ont été reprises dans les charges 2017. Etant donné que la recette ne sera réalisée qu'en 2018, ces participations ont été inscrites dans la comptabilité comme des créances à percevoir.

### **2.3 Autres frais de fonctionnement**

La balance financière de l'association ne mentionne aucun frais de personnel, ni de frais de fonctionnement comme un loyer, des abonnements, mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel informatique,...

En exécution de la décision du conseil communal du 23 mars 2014 concernant l'approbation des statuts de création de l'association, ces frais sont pris à charge des budgets de la Ville de Bruxelles.

### **2.4 Réserves financières**

Des réserves créées en 2015 et 2016, seules celles pour l'événement pour le personnel ont été utilisées, soit 133.500,00 euro. Par conséquent, l'association dispose encore de 90.000,00 euro de réserves pour la création d'un site web (40.000,00 euro) et pour assurer son fonctionnement au début de chaque année, en attendant que les cotisations des membres soient perçues (50.000,00 euro).

Le solde des liquidités (compte bancaire et caisse) s'élevait au 31 décembre 2017 à 75.814,96 euro.

Le 31 décembre 2017, l'association avait encore les créances ouvertes pour:

Créances sur des membres: 76.777,40 euro.

Créances issues de prêts et avances: 49.431,38 euro.

Par contre, il y avait pour 1.968,60 euro de factures impayées. Il s'agit de factures tardivement reçues de fournisseurs de services pour la fête de Saint-Nicolas, qui seront payées dans les premières semaines de 2018.

Par conséquent, l'association dispose d'une réserve financière de 200.055,14 euro en date du 31 décembre 2017.

### 3 Conclusions et recommandations

2017 fut une bonne année. Le nombre de visiteurs à la permanence sociale et le nombre de demandes de primes et interventions traitées laissent à supposer que l'offre de l'association est bien connue par ses bénéficiaires.

L'offre de primes et interventions semble correspondre aux attentes des bénéficiaires et arrivent facilement à bon port.

L'organisation de l'événement en octobre a été fort appréciée par ceux qui étaient présents. L'équipe SoBru, nonobstant ses expériences limitées dans l'organisation d'événements d'une telle ampleur, a prouvé pouvoir assurer une organisation de qualité.

Toutefois, l'objectif d'organiser un événement s'adressant à tout membre du personnel de tous les employeurs-membres n'a pas pu être réalisé. Le coût de l'événement a nécessité le recours à une intervention financière supplémentaire des employeurs participants.

L'association connaît une situation financière saine. Ses dettes en fin d'exercice sont limitées aux factures reçues dans la dernière semaine de 2017. Celles-ci seront réglées au courant des premières semaines de 2018.

Par contre, on peut constater que cette année, pour la première fois, les dépenses liées aux activités de l'association (prêts, avances et secours, primes et interventions, frais fixes et impôts) dépassent les recettes des cotisations.

Ceci n'est pas nécessairement problématique. En effet, les remboursements de prêts et avances se font plutôt de façon régulière. La plupart des créances ouvertes sont réalisables dans l'année. Fin 2017, les créances à plus d'un an, celles qui seront réalisées au-delà de 2018, s'élevaient à 5.866,50 euro sur un montant total de créances ouvertes de 126.208,78 euro.

Afin que les réserves financières puissent pour la plus grande partie être composées de liquidités (compte bancaire et caisse), il faudrait demander à la Ville de préparer ses dossiers de soutien financier avant qu'un événement ait lieu. Ceci permettra à la Ville de pouvoir régler plus vite ses engagements envers l'association.

#### 3.1 Les défis pour le futur

Les bons résultats de 2017 doivent nous inciter à persévérer. L'association se doit de veiller à ce que ses bénéficiaires soient informés de son existence et de ses offres, et de continuer à offrir un service de qualité envers eux, aussi en 2018.

##### 3.1.1 La permanence sociale

Il demeure important de faire connaître l'existence et le mode de fonctionnement des permanences sociales. S'assurer que ce service soit suffisamment connu et accessible à ceux qui en ont besoin doit être une préoccupation permanente.

Au cours de leurs entretiens, l'aide des assistantes sociales est régulièrement sollicitée pour les mêmes problématiques, tels que l'endettement, problèmes liés au logement,...

Actuellement leur rôle dans ces domaines consiste à donner une aide individuelle. Une réflexion sur d'autres actions à caractère préventif, faisant appel, si nécessaire, à l'expertise de partenaires, serait utile. Dans le cadre de la promotion du bien-être au travail, on pourrait envisager de prévoir dans les plans de formations auprès des employeurs, des séances de sensibilisation axées sur la gestion budgétaire et comment gérer ses dettes.

### **3.1.2 Culture d'entreprise**

Un grand défi nous attend dans ce domaine. Le constat qu'une intervention supplémentaire, en plus de la cotisation annuelle, semble impossible pour certains employeurs-membres, une réflexion s'impose sur la manière dont nous pouvons financer de tels activités et événements.

Clairement, créer des réserves financières à cette fin, quand c'est possible, reste judicieux. Toutefois, si l'on souhaite organiser de telles initiatives avec une certaine régularité, ces réserves devront être complétées par d'autres moyens.

En effet, vu l'ampleur de ces organisations, tout événement, s'ouvrant à l'ensemble des bénéficiaires, aura un coût important.

Des alternatives de financement, comme le sponsoring, pourraient apporter une solution. Toutefois, ceci relève d'une décision prise après mûre réflexion.

En 2018, tenant compte des réserves actuelles, ce problème ne se posera que pour la fête de Saint-Nicolas.

### **3.1.3 Communication**

La communication est un point d'attention permanent. S'assurer que les informations arrivent à chaque bénéficiaire est l'un des objectifs principaux.

Des moyens de communication modernes comme Facebook et un site internet doivent être développés. Ce sont là des moyens idéaux qui permettent de transmettre très régulièrement des informations actualisées. En plus, ils permettent et peuvent stimuler la communication de l'association avec ses bénéficiaires.

Fin 2017, le conseil d'administration de SoBru a décidé de lancer un marché public pour la création et réalisation d'un site web. Ce sera l'une des priorités en 2018.

## 4 Annexe

### 4.1 Balance financière avec compte résultat 2017

ASBL SOBRU

Blz. nr.	1 / 2
Dossier	SOBRU
24/01/2018	11:03
1	

#### Proef & Saldibalans

Periodes van 01/2017 tot 12/2017

Waarden EUR

Rangschikking per referentie : van 1 tot 792000

Categorieën tot ZZZ  
Zonder de niet ingeboekte rekeningen

Ref.	Omschrijving	Overdracht	Periodieke som		Cumul		Saldo
			Debet	Credit	Debet	Credit	
1	Fonds soo., prov. Risq.&ohges						
14	Bénéfice/Perte reportée (-)						
140000	Bénéfice reporté	280,552.96 C	0.00	0.00	0.00	280,552.96	280,552.96 C
	<b>Totaal van klasserekeningen 14</b>	<b>280,552.96 C</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>280,552.96</b>	<b>280,552.96 C</b>
	<b>Totaal van klasserekeningen 1</b>	<b>280,552.96 C</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>280,552.96</b>	<b>280,552.96 C</b>
2	Frais d'étab.,actifs imm. & or. &						
28	Créances à plus d'un an						
281	Autres créances, subsides à pl						
291600	Prêts à plus d'un an	4,373.94 D	5,866.50	4,373.94	10,240.44	4,373.94	5,866.50 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 28</b>	<b>4,373.94 D</b>	<b>5,866.50</b>	<b>4,373.94</b>	<b>10,240.44</b>	<b>4,373.94</b>	<b>5,866.50 D</b>
	<b>Totaal van klasserekeningen 2</b>	<b>4,373.94 D</b>	<b>5,866.50</b>	<b>4,373.94</b>	<b>10,240.44</b>	<b>4,373.94</b>	<b>5,866.50 D</b>
4	Créances et dettes à un an au j						
40	Créances commerciales						
400	Clients						
400000	Clients : Cotisations/activités	37,566.71 D	593,088.08	504,446.01	680,488.05	554,279.27	126,208.78 D
400001	REPARTITION PRETS/AVANCE	0.00	0.00	49,431.38	0.00	49,431.38	49,431.38 C
	<b>Totaal van klasserekeningen 40</b>	<b>37,566.71 D</b>	<b>593,088.08</b>	<b>553,877.39</b>	<b>680,488.05</b>	<b>603,710.65</b>	<b>76,640.16 D</b>
41	Autres créances						
418	Créances diverses						
4188	Autres créances diverses						
416904	Créances sur personnel : prêt	44,341.82 D	119,354.46	120,461.40	163,696.28	120,461.40	43,234.88 D
416906	Créances sur personnel : avance	1,117.50 D	7,737.48	8,524.98	8,854.98	8,524.98	330.00 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 41</b>	<b>45,459.32 D</b>	<b>127,091.94</b>	<b>128,986.38</b>	<b>172,551.26</b>	<b>128,986.38</b>	<b>43,564.88 D</b>
44	Dettes commerciales						
440	Fournisseurs						
440000	Fournisseurs	25,029.26 C	646,698.00	623,637.34	646,698.00	648,666.60	1,968.60 C
	<b>Totaal van klasserekeningen 44</b>	<b>25,029.26 C</b>	<b>646,698.00</b>	<b>623,637.34</b>	<b>646,698.00</b>	<b>648,666.60</b>	<b>1,968.60 C</b>
48	Dettes diverses						
485000	Avances - Engagement à avanci	0.00	8,607.48	8,607.48	8,607.48	8,607.48	0.00
485001	Prêts - Engagement à prêter	0.00	76,119.58	76,119.58	76,119.58	76,119.58	0.00
485003	Primes "à recevoir"	5,315.75 C	5,315.75	0.00	5,315.75	5,315.75	0.00
	<b>Totaal van klasserekeningen 48</b>	<b>5,315.75 C</b>	<b>81,042.81</b>	<b>84,727.06</b>	<b>81,042.81</b>	<b>81,042.81</b>	<b>0.00</b>
	<b>Totaal van klasserekeningen 4</b>	<b>62,881.02 D</b>	<b>1,468,820.83</b>	<b>1,381,228.17</b>	<b>1,688,780.12</b>	<b>1,471,408.44</b>	<b>118,373.68 D</b>
6	Placements de trésorerie, val. &						
66	Etablissements de crédits						
660000	Compte courant	216,836.00 D	497,942.65	650,820.69	714,778.65	650,820.69	63,957.96 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 66</b>	<b>216,836.00 D</b>	<b>497,942.65</b>	<b>650,820.69</b>	<b>714,778.65</b>	<b>650,820.69</b>	<b>63,957.96 D</b>
67	Caisse						
670000	Caisse - Espèces	6,662.00 D	20,000.00	14,805.00	26,662.00	14,805.00	11,857.00 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 67</b>	<b>6,662.00 D</b>	<b>20,000.00</b>	<b>14,805.00</b>	<b>26,662.00</b>	<b>14,805.00</b>	<b>11,857.00 D</b>
680000	Virements internes	0.00	20,815.51	20,815.51	20,815.51	20,815.51	0.00
681000	Virements émis	0.00	281,184.84	281,184.84	281,184.84	281,184.84	0.00
	<b>Totaal van klasserekeningen 68</b>	<b>0.00</b>	<b>302,000.36</b>	<b>302,000.36</b>	<b>302,000.36</b>	<b>302,000.36</b>	<b>0.00</b>
	<b>Totaal van klasserekeningen 6</b>	<b>223,498.00 D</b>	<b>819,843.00</b>	<b>887,828.04</b>	<b>1,043,441.00</b>	<b>887,828.04</b>	<b>76,814.98 D</b>
612550	Timbres poste	0.00	45.00	0.00	45.00	0.00	45.00 D
613530	Assurance responsabilité civile	0.00	685.00	0.00	685.00	0.00	685.00 D
615250	Autres frais de publicité	0.00	556.60	0.00	556.60	0.00	556.60 D
615310	Insertions au Moniteur et média	0.00	253.86	0.00	253.86	0.00	253.86 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 61</b>	<b>0.00</b>	<b>1,540.46</b>	<b>0.00</b>	<b>1,540.46</b>	<b>0.00</b>	<b>1,540.46 D</b>
643010	Prime de naissance	0.00	30,225.00	0.00	30,225.00	0.00	30,225.00 D
643011	Prime de naissance exercice ant	0.00	750.00	0.00	750.00	0.00	750.00 D
643020	Prime enfant 12 ans	0.00	34,700.00	0.00	34,700.00	0.00	34,700.00 D

**Proef & Saldibalans**

Periodes van 01/2017 tot 12/2017

Waarden EUR

Ref.	Omschrijving	Overdracht	Periodieke som		Cumul		Saldo
			Debet	Credit	Debet	Credit	
643021	Prime enfant 12 ans exercice ant	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	500.00 D
643030	Prime enfant handicapé	0.00	56,350.00	0.00	56,350.00	0.00	56,350.00 D
643040	Coût vacances ou colonie enf.ha	0.00	524.00	0.00	524.00	0.00	524.00 D
643050	Prime départ à la retraite	0.00	32,800.00	0.00	32,800.00	0.00	32,800.00 D
643051	départ retraite exercice antérieur	0.00	1,350.00	0.00	1,350.00	0.00	1,350.00 D
643060	Prime d'ancienneté 25 ans	0.00	27,125.00	0.00	27,125.00	0.00	27,125.00 D
643065	Prime ancienneté 25 ans exerc.a	0.00	725.00	0.00	725.00	0.00	725.00 D
643070	Prime de mariage ou cohabitation	0.00	17,700.00	0.00	17,700.00	0.00	17,700.00 D
643071	Intervention Frais funéraires	0.00	2,600.00	0.00	2,600.00	0.00	2,600.00 D
643080	Intervention frais de lunettes	0.00	50,091.91	0.00	50,091.91	0.00	50,091.91 D
643081	Intervention frais de lentilles	0.00	889.58	0.00	889.58	0.00	889.58 D
643082	Intervention prothèse dentaire fix	0.00	15,362.12	0.00	15,362.12	0.00	15,362.12 D
643083	Intervention prothèse dentaire an	0.00	2,700.00	0.00	2,700.00	0.00	2,700.00 D
643084	Intervention appareil auditif monc	0.00	1,203.18	0.00	1,203.18	0.00	1,203.18 D
643085	Intervention appareil auditif stere	0.00	3,900.00	0.00	3,900.00	0.00	3,900.00 D
643100	Secours	0.00	20,369.58	0.00	20,369.58	0.00	20,369.58 D
643200	Défaillance de paiement - prêts	0.00	5,843.87	0.00	5,843.87	0.00	5,843.87 D
643300	Activités - événements	0.00	234,165.12	1,950.18	234,165.12	1,950.18	232,214.94 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 84</b>	<b>0.00</b>	<b>638,874.38</b>	<b>1,960.18</b>	<b>638,874.38</b>	<b>1,960.18</b>	<b>637,924.18 D</b>
671300	Taxe annuelle compensatoire dr.	0.00	148.58	0.00	148.58	0.00	148.58 D
	<b>Totaal van klasserekeningen 87</b>	<b>0.00</b>	<b>148.58</b>	<b>0.00</b>	<b>148.58</b>	<b>0.00</b>	<b>148.58 D</b>
	<b>Totaal van klasserekeningen 8</b>	<b>0.00</b>	<b>641,683.40</b>	<b>1,960.18</b>	<b>641,683.40</b>	<b>1,960.18</b>	<b>639,813.22 D</b>
731000	Cotisations membres adhérents	0.00	0.00	360,810.00	0.00	360,810.00	360,810.00 C
732000	Participation activités SOBRU	0.00	0.00	98,305.40	0.00	98,305.40	98,305.40 C
	<b>Totaal van klasserekeningen 73</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>468,115.40</b>	<b>0.00</b>	<b>468,115.40</b>	<b>468,115.40 C</b>
	<b>Totaal van klasserekeningen 7</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>468,115.40</b>	<b>0.00</b>	<b>468,115.40</b>	<b>468,115.40 C</b>
	<b>Totaal van resultaatrekeningen (6/7)</b>	<b>0.00</b>	<b>641,683.40</b>	<b>481,085.68</b>	<b>641,683.40</b>	<b>481,085.68</b>	<b>80,487.82 D</b>
	<b>Totaal</b>	<b>0.00</b>	<b>2,824,283.73</b>	<b>2,824,283.73</b>	<b>3,185,024.86</b>	<b>3,185,024.86</b>	<b>0.00</b>